

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 83 (1986)
Heft: 6

Rubrik: Maladies et parasitoses des abeilles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maladies et parasitoses des abeilles

Du 12 avril au 16 mai 1986

ACARIOSES DES ABEILLES

Varroase

Bâle

Arlesheim, <i>Muttenz</i>	1	12
Sissach, <i>Wintersingen</i>	1	8

Zurich

Pfäffikon, <i>Bauma</i>	1	60
<i>Weisslingen</i>	1	18
Uster, <i>Dübendorf</i>	1	6
<i>Maur</i>	2	14
<i>Schwerzenbach</i>	1	3
<i>Volketswil</i>	1	19
Zürich-Land, <i>Dietikon</i> ...	1	10
<i>Weiningen</i>	1	32
Zürich-Stadt, <i>Zürich</i>	2	44

Acariose des trachées

Argovie

Bremgarten, <i>Bremgarten</i>	1	1
Laufenburg, <i>Etzgen</i>	1	19

Berne

Laupen, <i>Laupen</i>	1	5
-----------------------------	---	---

Fribourg

Glâne, <i>Siviriez</i>	1	17
------------------------------	---	----

Saint-Gall

Neutoggenburg, <i>Wattwil</i> ..	1	11
Ober rheintal, <i>Altstätten</i> ..	1	15
Rorschach, <i>Berg</i>	1	30
See, <i>Eschenbach</i>	1	23
<i>Jona</i>	1	23
Untertoggenburg, <i>Ganterschwil</i>	1	11

Schwyz

Höfe, <i>Freienbach/Fälmis</i>	1	20
--	---	----

Thurgovie

Bischofszell, <i>Bischofszell</i>	1	21
<i>Zihlschlacht</i>	1	6
Frauenfeld, <i>Wittenwil</i>	1	20
Kreuzlingen, <i>Lipperswil</i> .	1	18
<i>Wäldi</i>	1	18
Münchwilen, <i>Wallenwil</i> .	1	8
Steckborn, <i>Kaltenbach</i> ...	1	18
<i>Rheinklingen</i>	1	17
Weinfelden, <i>Berg</i>	1	1
<i>Hugelshofen</i>	1	6

Vaud

Cossonay, <i>Pompaples</i>	1	7
Oron, <i>Essertes</i>	1	15
Payerne, <i>Payerne</i>	1	4
Yverdon, <i>Yvonand</i>	1	10

Zurich

Hinwil, <i>Bäretswil</i>	1	17
--------------------------------	---	----

LOQUE DES ABEILLES (européenne)

Berne

Interlaken, <i>Grindelwald</i> .	1	1
----------------------------------	---	---

Fribourg

Singine, <i>Heitenried</i>	1	1
----------------------------------	---	---

(américaine)

Berne

Thun, <i>Horrenbach-</i> <i>Buchen</i>	1	7
---	---	---

Grisons

Bernina, <i>Poschiavo</i>	6	136
---------------------------------	---	-----

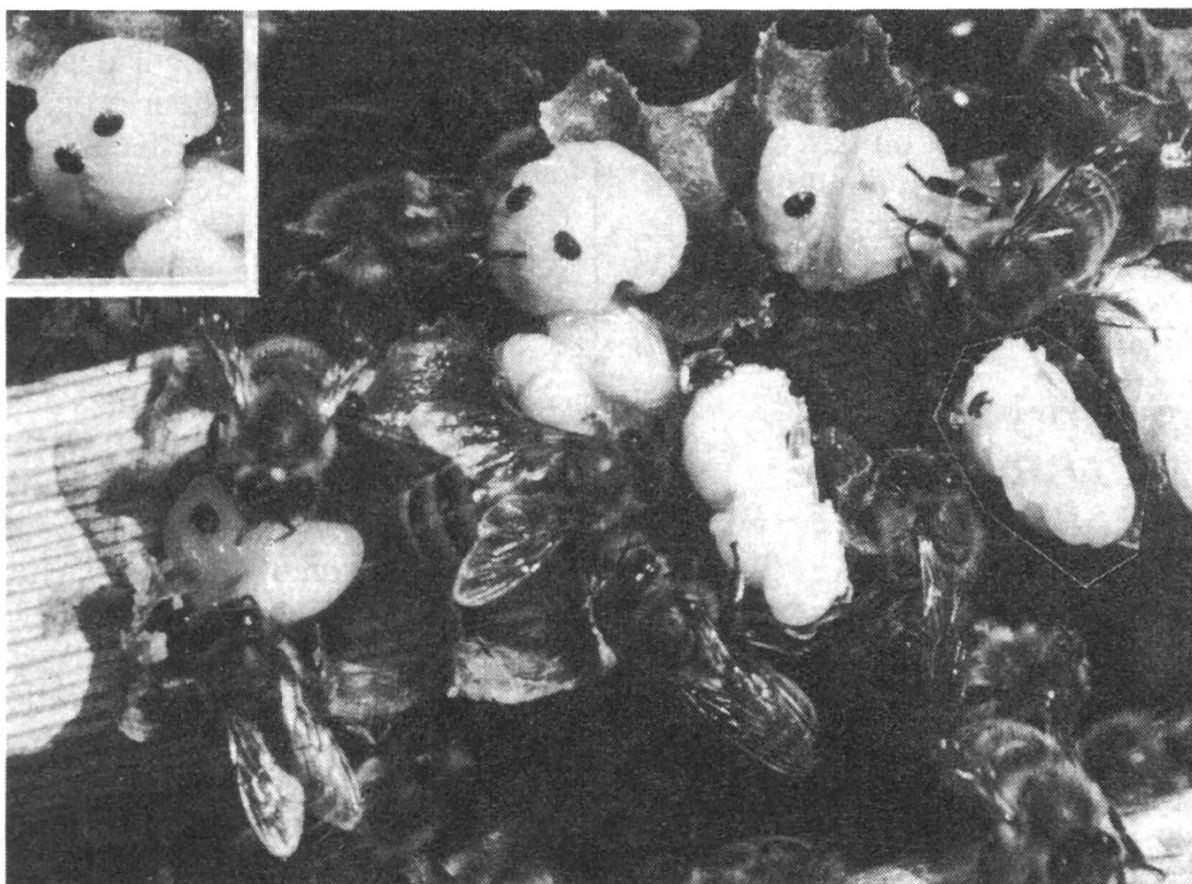
EN SUISSE, LA VARROASE PROGRESSE

Luzio Gerig, 3097 Liebefeld (section apicole)

Même si l'apiculteur n'a pas encore trouvé des colonies infestées sur son rucher, il se demande, anxieux, ce que l'avenir lui réserve. Il espère que la varroase l'épargnera aussi longtemps que possible et en même temps redoute le moment où il découvrira le premier acarien dans son rucher.

Il est donc légitime de se demander comment détecter de la fa-

çon la plus simple la varroase dans les colonies. Les varroas femelles préfèrent le couvain mâle pour la ponte. Or, quand on ouvre de temps à autre, à peu près toutes les deux ou trois semaines, quelques rayons de couvain, on peut constater facilement si la colonie est infestée ou non: les varroas, de couleur brune et de forme ovale (1,5 × 1,0 mm), se promènent



Cinq varroas sur des larves et des nymphes mâles. Ces acariens étaient visibles juste après avoir désoperculé les cellules mâles. Mais une demi-minute après avoir pris cette photo, les varroas femelles, qui fuient la lumière, avaient disparu, se cachant sous le couvain.

En médaillon: deux varroas sur des larves rondes; on reconnaît les antennes et les pattes antérieures. (Photo: L. Gerig, Liebefeld.)

agilement sur les nymphes et les larves rondes mâles, couleur ivoire (voir illustration). Ainsi le diagnostic est possible sans recours aux produits chimiques. Car, en effet, premier commandement à observer à l'heure actuelle :

- pas de produit chimique pour le diagnostic ;
- pas de produit chimique pour la prévention ;
- en Suisse, seul Folbex-VA est toléré comme produit chimique pour la lutte contre la varroase, en automne, quand il n'y a plus de couvain.

L'utilisation répétée de produits chimiques fait tôt ou tard surgir de graves problèmes de contamination dans les rayons et dans le miel.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE DU CANTON DE BERNE Office vétérinaire cantonal

Afin de parer aux risques d'une propagation incontrôlée de la varroase des abeilles et en se basant pour cela sur les articles 33 et 59 de l'ordonnance fédérale sur les épizooties du 15 décembre 1967, ainsi que sur l'article 45 de l'ordonnance cantonale y relative du 25 novembre 1981, l'Office vétérinaire de la Direction de l'agri-

culture du canton de Berne arrête la décision suivante :

1. Les abeilles* déplacées avec un laissez-passer, conformément aux prescriptions de l'article 11.20 de l'ordonnance fédérale sur les épizooties, doivent être contrôlées immédiatement après leur arrivée au lieu de destination (lieu du nouveau stationnement) afin de déterminer si elles sont porteuses d'acares de la varroase. Ce *contrôle obligatoire* sera effectué par l'inspecteur des ruchers compétent au nouveau lieu de stationnement desdites abeilles. L'inspecteur procédera aux analyses nécessaires conformément aux directives de la Section apicole de la Station fédérale de recherches en matière d'économie laitière de Berne/Liebefeld.
2. Le déplacement d'abeilles dans le cadre de l'apiculture pastorale n'est en outre autorisé qu'à la condition suivante : un *certificat officiel* établi au lieu d'origine (lieu de stationnement précédent) des abeilles en question doit attester qu'elles ont bien été contrôlées conformément aux directives de la section apicole susmentionnée et que cette analyse a prouvé

* Conformément à l'article 11.17 de l'ordonnance fédérale du 15.12.1967 sur les épizooties, par *abeilles* il faut entendre : des colonies, des essaims, des ruchettes de fécondation et/ou des reines.

l'absence totale chez elles d'acares de la varroase (attestation du diagnostic négatif).

3. Le *laissez-passer* accompagnant les abeilles déplacées sera remis spontanément à l'inspecteur des ruchers compétent du lieu de destination (nouveau lieu de stationnement des abeilles) le jour même du déplacement ou le lendemain au plus tard.

Si ledit déplacement est effectué dans le cadre de l'apiculture pastorale, le *certificat officiel* (attestation du diagnostic négatif de la varroase) sera remis à l'inspecteur des ruchers en même temps que le laissez-passer.

Enfin, en lui remettant ce(s) document(s), l'apiculteur n'oubliera pas de renseigner aussitôt l'inspecteur sur le nouveau lieu de stationnement des abeilles en question.

4. Les *frais* du contrôle de dépistage de la varroase et d'établissement du certificat sont à la

charge du détenteur des abeilles au nouveau lieu de stationnement.

5. Toute *infraction* à la présente décision sera punie selon les prescriptions pénales des articles 47 et 48 de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties.
6. Les *instructions* édictées par le vétérinaire cantonal le 21 janvier 1985 sont applicables à tous les cas et problèmes de lutte contre la varroase non prévus dans la présente décision.
7. La présente décision entre en vigueur le 3 mai 1986.
8. La présente décision doit être publiée dans la *Feuille officielle du Jura bernois* ainsi que dans les feuilles d'avis des trois districts et de Bienne francophones.

Berne, le 23 avril 1986

Office vétérinaire
cantonal, Berne

Le vétérinaire cantonal:
D^r M. Dauwalder

À VENDRE

1 extracteur 8 cadres de hausse avec moteur en très bon état, quelques ruches vides DB pastorales complètes, toit chalet, en excellent état, 10 ruchettes de fécondation station à l'état de neuf.

Tél. (022) 61 21 22

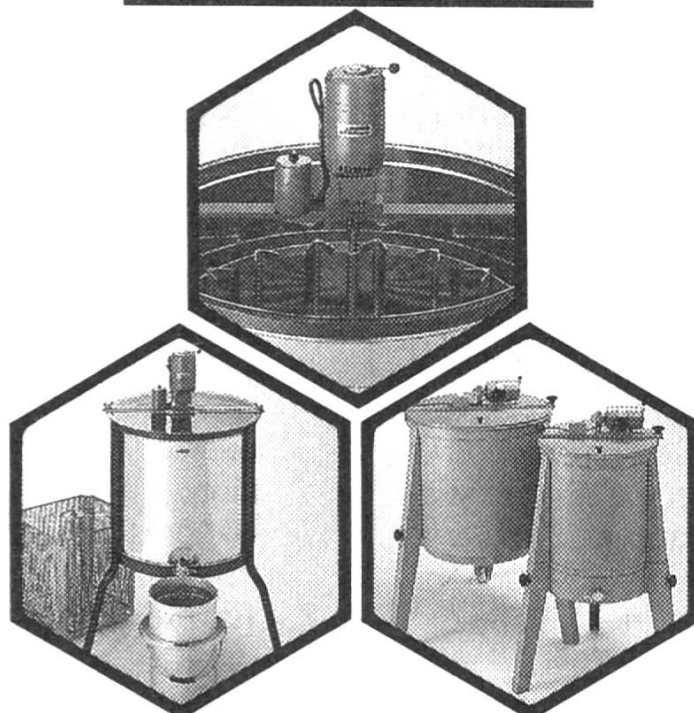
À VENDRE

pour cause de décès, 1 extracteur radial, 16 cadres, avec moteur électrique, 1 maturateur 50 kg, 1 clarificateur 3 filtres.

Tél. (039) 31 63 12 dès 18 h.



Extracteurs

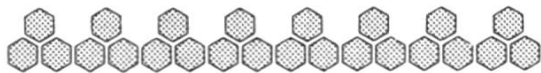


Ce qu'il faut considérer lors de l'achat d'un extracteur:

- 1. Les conseils du spécialiste compétent.**
- 2. Le choix entre les différentes marques et les types proposés.**
- 3. Le rapport optimum prix/performance**
- 4. Donnez la préférence au vendeur qui est lui-même apiculteur.**

BIENEN-MEIER, le spécialiste en matière d'extracteurs

- Conseils sérieux et compétents
- Grand choix de marques, types et grandeurs
- Prix avantageux, service après-vente de première classe
- Expérience apicole de longues années (ruchers en exploitation depuis plus de 50 ans)



Vous trouverez une explication détaillée de l'assortiment d'extracteurs BIENEN-MEIER dans notre nouveau catalogue.

Nous nous réjouissons de votre appel (056 96 13 33) et serions heureux de vous faire visiter notre exposition à Künten.

GRATIS

Veillez me faire parvenir gratuitement et sans engagement:

- 1 échantillon de **VITALIS**
- 1 catalogue **BIENEN-MEIER**

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA, localité _____

Veillez cocher ce qui convient et envoyer ce coupon à:

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

5444 Künten (AG), Tél. 056 96 13 33

Mots croisés

Solution du mot croisé N° 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	N	S	P	E	C	T	E	U	R
2	N	A	T	U	R	E		T	A	O
3	S	U	R	E		L	I	R	E	S
4	E	C	U	R	I	E		E		E
5	M	O	C	A	S	S	I	N	S	
6	I	R	T			T	O	N	U	S
7	N	E	U	V	A	I	N	E		A
8	E		R	A		N	O	S		L
9		L	E	G	S		N		R	U
10	C	I	R	I	E	R	E		L	E

Ont répondu juste :

1. Cécile Dutoit, Sermuz
2. Daniel Allimann, Undervelier
3. Marie Schaffner, Charmoille
4. Eddie Mabillard, Grimisuat

5. Jacqueline Aeschlimann, Reconvilier
6. Blandine Nicolet, Villarimboud
7. Colette Savoye, Penthalaz
8. Johanna Sudan, Ecoteaux
9. Joseph Crittin, Grimisuat
10. Francis Coppey, Sion
11. Jean-Claude Beer, Grellingen
12. Norbert Vuillaume, Porrentruy
13. Arthur Gilabert, Orsières
14. Gabrielle Oberson, Massonnens
15. Ernest Petter, Corcelles-Payerne
16. Jacqueline Rolle, Neyruz
17. Sylvie Zaugg, Combremont-le-Grand
18. Michel Fahrny, La Chaux-de-Fonds
19. Raymond Porchet, Pully
20. Jean-Claude Thévoz, Genolier
21. Marinette Mollet, Lausanne
22. Berthe Savary, Villariaz
23. Hilaire Goumand, Martigny
24. Jean Beer, Renan
25. Robert Chablaix, Villeneuve
26. Juliane Sandoz, Neuchâtel
27. Lucien Berra, Champéry
28. Josiane Camail-Sery, Carouge
29. Théophile Chételat, Corban
30. Thérèse Berthoud, Troistorrents
31. Jacqueline Martin, Oron-la-Ville

42 réponses reçues.

À VENDRE

1 maturateur 50 kg

1 clarificateur 3 filtres

Très bon état. Bas prix.

Tél. 021/85 61 93

À VENDRE

8 ruches DB pour pavillon, avec regard vitré, parfait état.

Fr. 100.— la pièce.

Tél. (021) 93 77 02.

Mots croisés N° 5

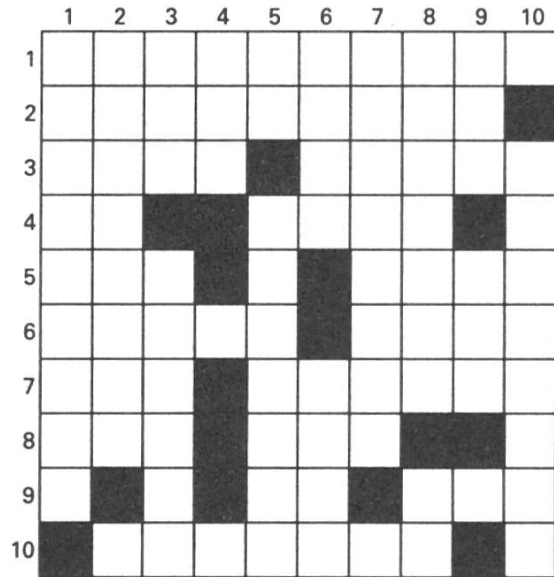
Apichorgue

HORIZONTALLEMENT

1. Couvertures.
2. Culture.
3. Poids brut inversé - Excuse.
4. Canton romand - Paysage à l'envers.
5. Premiers éléments d'un apprentissage - Produit par certaines chenilles, à l'envers.
6. Utile pour détecter le varroa - Neige persistante.
7. Colère - Autour des yeux mal tourné.
8. Sur les dés - Entourée d'eau.
9. D'avoir - Palmipède.
10. Eviter de tomber dedans.

VERTICALEMENT

1. Echassier voisin du bécasseau.



2. Canot de course, mot composé.
3. Oiseau bavard - Côte espagnole.
4. Concerne les postes.
5. Voyelles - Vent du nord.
6. Convenance de bas en haut - Choisie.
7. Moteur à vent.
8. Sorbier - Marque le lieu.
9. Dans un tube - Ornement.
10. Les abeilles en font partie.

À VENDRE

nucléus DB avec reines carnioliennes sélectionnées en station. Prix officiels. Durant la saison je vends aussi des reines.

Jollien Rémy, 1966 Ayent,
tél. (027) 38 13 02.

À VENDRE

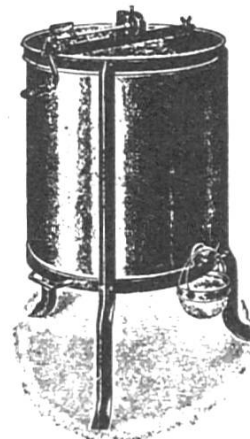
nucléus et ruches sur cadres DB. Souches sélectionnées, carnioliennes. Sur commande, avec reines 1986.

R. Staub, av. de Bussy 33,
1510 Moudon,
tél. (021) 95 14 54.

UN EXTRACTEUR POUR TOUTE UNE VIE!

Tous nos extracteurs sont en acier inoxydable ou forte tôle d'aluminium et étudiés pour tous les systèmes de cadres.

Ils sont livrables avec engrenage à main ou avec moteur spécial à 2 sens de rotation et réglage de vitesse.



Mini-extracteur, inox, à 6 cadres de hausse ou 3 grands cadres, engrenage à main

Fr. 570.—

Extracteur universel, inox, à 8 cadres de hausse ou 4 grands cadres, engrenage à main

Fr. 670.—

Extracteur radial, inox, nouveau modèle renforcé, cuve inox, engrenage à main, pour 9 cadres de hausse ou 3 grands cadres, robinet métal chromé
Idem, avec moteur

Fr. 780.—

Fr. 1300.—

Grand extracteur radial, alu ou inox, pour 16 cadres de hausse ou 4 grands cadres
à main
à moteur

Fr. 1430.—

Fr. 1845.—

Tout pour l'extraction

- Cuves à miel avec robinet et filtres pour 25, 50, 100, 200, 350 kg, en tôle étamée ou acier inox.
- Couteaux et rabots électriques, fourchettes à désoperculer.
- Bocaux en verre de 250 g, 500 g, 1 kg.
- Etiquettes à miel 4 couleurs.

Nouvelle boîte « IDÉAL » en carton paraffiné
Splendide exécution en 4 couleurs

Fond renforcé - Couvercle double
Textes français, allemand et italien

Catalogue s/demande

Rithner & Cie, 1870 Monthey - 025/71 21 54